

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 22.05.2020	Heure 16h13	Numéro 20.337	Département(s) DEF
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Mauro Moruzzi

Titre : Covid-19 et psychologie scolaire : pourquoi un arrêt total et quelles perspectives pour les élèves concerné-e-s ?

Contenu :

La fermeture des écoles et l'enseignement à distance ont, semble-t-il, contribué à fragiliser certains élèves de l'école obligatoire qui rencontraient déjà des troubles importants de l'apprentissage.

En temps normal, afin de parvenir à mieux cerner l'origine de ces troubles et proposer les mesures adéquates pour ces élèves, les écoles peuvent adresser une demande de bilan en psychologie scolaire, avec l'accord des parents, bien évidemment. C'est un outil précieux, mais rare.

Rare parce que l'office d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) qui accomplit cette tâche de psychologie a une dotation de 1,3 EPT pour répondre à toutes les demandes des écoles du canton.

Les directions d'école ont récemment été informées que « l'arrêt de toutes les prestations en psychologie scolaire de l'OCOSP » a généré un retard important, avec une augmentation considérable de la liste d'attente.

Si nous comprenons bien que la situation du Covid-19 a pu perturber les prestations de service en matière de psychologie scolaire de manière conséquente, nous nous étonnons en revanche du fait qu'elles aient été totalement interrompues.

La chose est d'autant plus surprenante que, selon les informations communiquées aux directions d'école, la reprise des prestations ne permettrait pas de répondre aux demandes en attente avant environ une année scolaire. Les résultats des bilans pourraient donc être transmis trop tardivement aux parents et aux écoles en regard des situations scolaires des élèves.

L'OCOSP a demandé aux directions de confirmer ou non les demandes de bilan en attente.

Les enseignants, les directions d'école, les services concernés de l'État ont fourni un travail remarquable pour assumer l'enseignement à distance, et certains parents ont été confrontés à la réalité des difficultés d'apprentissage de leur enfant. Les demandes de bilan effectuées, déjà nécessaires avant la fermeture, ne sont certainement pas devenues inutiles par miracle. Les troubles de l'apprentissage ne peuvent pas disparaître par simple bonne volonté.

Le Département de l'éducation et de la famille peut-il expliquer cette situation, notamment l'arrêt complet des services de psychologie scolaire ?

Partage-t-il les constats ci-dessus ?

Si oui, quelles mesures entend-il prendre pour y remédier ?

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Mauro Moruzzi

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Mireille Tissot-Daguette		